Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212202287-20251127-CM2025111-DE

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 27 novembre 2025
Membres en exercice : 15 – membres présents : 10
Date de convocation : 24 novembre 2025

Le vingt-sept novembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Gérard QUILIN, Maire

Étaient présents : Gérard QUILIN, Catherine BOISLIVEAU, Jean-Claude RIOU, Serge OLLIVAUX, Adjoints, Julien BENOIST, Jean-François LE MIGNOT, Anne-Karine LE MAOU, Sylvie MARIGAULT, Morgan BROUDER, Nolwen BOHEC

Absents, excusés : Sonia ALLAIN, qui donne pouvoir à Morgane BROUDER. Quentin LE HERVÉ, qui donne pouvoir à Catherine BOISLIVEAU

Absents : Erwan GUIZOUARN, Sylvie LE GALL-BRIAND, Martine TRAPON

Secrétaire de séance : Serge OLLIVAUX

2025111 - Forfait scolaire Ecole Diwan

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'AEP Skol Diwan Plounevez Moedeg sollicite le versement du forfait scolaire communal pour les élèves de la commune scolarisés au sein de son établissement, au titre de l'année scolaire 2025 / 2026.

6 élèves sont inscrits en classe élémentaire, 8 élèves en maternelle, 1 enfant de moins de 3 ans

Les coûts moyens départementaux par élève et par niveau sont fixés pour la période 2025/2027 à

- 1 650 euros / élève de classe maternelle de plus de 3 ans
- 570 euros / élève de classe élémentaire (CP – CM2)

Le calcul se décomposerait comme suit :

- Classes élémentaires	6 élèves x 570.00 euros	= 3 420.00 euros
- Classes maternelles	8 élèves x 1 650.00 euros	= 13 200.00 euros

Soit un total de **16 620.00 euros** à verser à l'association

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** le versement en faveur de l'AEP Skol Diwan, du forfait scolaire communal pour les élèves domiciliés à PLOUNEVEZ MOEDEC, scolarisés au sein de son établissement, au titre de l'année scolaire 2025/2026. Le montant du forfait se décompose comme suit :
  - **6 élèves** en classe élémentaire x 570 euros 3 420.00 euros
  - **8 élèves** en classe maternelle x 1 650.00 euros 13 240.00 euros
  - Soit un total de **16 620.00 euros**

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212202287-20251127-CM2025111-DE

- **PRECISE** que les montants sont prévus à la section Fonctionnement du budget 90400

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

Pour extrait conforme,
Le Maire

MAIRIE DE PLOUNEZ-MOEDEC 22 (Côtes-d'Armor)

Serge OLLIVAUX
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture le 2 décembre 2025
Et publication ou notification le 2 décembre 2025

MAIRIE DE PLOUNEZ-MOEDEC 22 (Côtes-d'Armor)